

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 31 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois le mardi 31 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; OLLIVRO Hervé ; THOMAS Joseph ; TOMYN Jérémy.

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; LE MEAUX Vincent ; PETIT-LECLERC Françoise ; RASLE-ROCHE Morgan ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents : INDERBITZIN Laure-Line ; LE BIANIC Yvon.

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant

En exercice : **25**
Présents : **15**
Absents : **10**
Représenté : **00**

Date d'envoi des convocations : **vendredi 20 janvier 2023.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

| | |
|----------------|--|
| DEL 2023-01-02 | CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 DOB-ROB |
|----------------|--|

Les articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT prévoient que les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont tenues d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat en conseil communautaire sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat vise à préparer le budget pour l'année 2023 sur les bases du contexte économique, institutionnel et de la situation financière du CIAS de Guingamp Paimpol Agglomération.

En dehors du fonctionnement du CIAS, le prochain exercice budgétaire devrait être impacté par :

- Le transfert de la mission accueil Gens du voyage du CIAS vers les services de l'Agglomération.
- Le prolongement du dispositif opérationnel du CISPDR.
- La montée en charge de la Politique de Développement social.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire, joint en annexe, expose les éléments de contexte permettant de débattre des orientations budgétaires.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté ci-après traduit les enjeux et les modalités opérationnelles liées au fonctionnement du CIAS, aux compétences et missions transférées.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le **ROB doit être transmis au contrôle de la légalité.**

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

PREND ACTE qu'un débat sur les orientations budgétaires a bien eu lieu.



Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

CIAS Guingamp-Paimpol Agglomération
Rapport d'Orientation Budgétaire :
Exercice 2023

Préambule :

Pour donner au CIAS sa pleine mesure, et notamment pour une politique de développement social ambitieuse, le Conseil d'Agglomération, en date du 14 décembre 2021, a validé une nouvelle répartition des compétences et missions se déclinant de la manière suivante :

| Missions | Structure pilote |
|----------------------|------------------|
| EHPAD de Pontrieux | CIAS |
| Développement social | CIAS |
| CISPDR | CIAS |

Cette nouvelle répartition de compétences entre l'agglomération et le CIAS a pris effet au 1er janvier 2022.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté traduit les enjeux et les modalités opérationnelles liées au fonctionnement du CIAS, aux compétences et missions confiées au CIAS.

Cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire :

L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi « NOTRe » impose un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), porté à la connaissance du Conseil d'administration dans les deux mois précédant le vote du budget. Le DOB permet d'éclairer les administrateurs sur les équilibres budgétaires de l'établissement public préalablement au vote du budget. Il doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice. Il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au contrôle de la légalité.

Contexte 2022 :

L'exercice 2022 est marqué par :

- Le déploiement du dispositif opérationnel du CISPDR.
- La poursuite de la Politique de Développement social et notamment la mise en place d'une Plateforme de mobilité et d'une nouvelle coopération avec la Mutuelle Just.
- La mise en place du RIFSEEP à l'EHPAD de Pontrieux.

Contexte 2023 :

En dehors du fonctionnement du CIAS, le prochain exercice budgétaire devrait être impacté par :

- Le transfert de la mission accueil Gens du voyage du CIAS vers les services de l'Agglomération.
- Le prolongement du dispositif opérationnel du CISPDR.
- La montée en charge de la Politique de Développement social.

1. Le fonctionnement du CIAS

Le CIAS est chargé de conduire la politique de développement social. L'Agglomération lui apporte un accompagnement technique, financier et opérationnel.

La contribution financière de l'agglomération constitue une subvention d'équilibre et est déterminée annuellement par le conseil d'agglomération en fonction des besoins du CIAS et du bilan financier fourni.

Elle met également à disposition des moyens techniques (locaux, matériel) et deux agents de l'Agglomération.

Courant 2022, le Conseil d'Administration du CIAS s'est prononcé sur une nouvelle convention d'objectifs et de moyens actant la création des postes de direction et de coordination administrative et d'un poste de développement social pour assurer le suivi et la coordination des différents dispositifs opérationnels.

Les frais de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

- Des charges administratives (location du siège administratif, adhésion UNCASS, frais de gestion, amortissements).
- Des charges de personnel.

2. Le développement social

Un budget de développement social se caractérise par le subventionnement d'opérateurs sociaux, de financement de dispositifs spécifiques (plateforme de mobilité, les visiteurs) et d'un travail en réseau avec les CCAS et les associations caritatives.

Le Conseil d'Administration a validé une feuille de route qui devrait se concrétiser de la manière suivante :

- Adoption de l'Analyse des besoins sociaux et des fiches actions.
- Publication d'un appel à projets développement social.
- Déclinaison du schéma départemental de l'animation de la vie sociale.
- Evaluation de la plateforme de mobilité et poursuite du dispositif.
- Evaluation de la convention de partenariat avec la Mutuelle Just.
- Continuité des échanges avec les CCAS et Communes (adoption d'un projet de règlement des aides individuelles).
- Mise en place d'un dispositif de suivi des personnes isolées (Fiche Action CLS - Les visiteurs).

- Etude pour la création d'une épicerie sociale itinérante.

3. L'EHPAD Les Magnolias à Pontrieux.

Cet établissement dispose d'un budget annexe. Le Conseil d'Administration du CIAS sera appelé à valider les différentes étapes selon un calendrier spécifique.

4. La coordination et l'animation du Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance.

Le CIAS est chargé de la coordination et de l'animation du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Ces dispositions induisent le financement des actions de prévention et des dispositifs partenariaux (Intervenante Sociale en Gendarmerie, l'accueil des Femmes victimes de violences) et la publication d'un appel à projets.

Pour l'exercice 2023, il est prévu des interventions sur les domaines suivants :

- Les droits des femmes.
- Une Semaine Violence Intra Familiales.
- Des actions de prévention routière.
- Lutte contre les Addictions.
- Les dangers du numérique.

Conclusion :

Le projet de budget 2023 s'inscrit dans la nouvelle répartition des compétences et des missions.

Il traduit une déclinaison opérationnelle des dispositifs adoptés par le Conseil d'Administration pour une action sociale ambitieuse à la mesure du territoire de l'Agglomération et au service des habitants.